

St-Constant, le 11 septembre 2005.

Coordonnatrice du secrétariat à la commission
Bape,
575 rue St-Amable, b.2.10
Québec, G1R 6A6

Opposition à l'autoroute 30, tronçon Jean- Leman

Par la présente, je désire m'opposer à la réalisation du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30. Le ministère des Transports prétend que ce tronçon est nécessaire pour assurer une fluidité de la circulation et pour faire de l'autoroute 30 une réelle voie de contournement. Sur, la nécessité du tronçon Jean-Leman je ne suis pas d'accord.

Le tracé de l'autoroute 30 décrété en février 2003, le tracé dans l'axe de la 132, faisait de l'autoroute 30 une voie réelle de contournement tout en assurant la fluidité tant à l'ouest (Ste-Catherine) qu'à l'est (Candiac) De plus, ce tracé avait avantage à desservir la population des 4 villes ce qui ne sera pas le cas du tracé Sud.

Le tracé sur la route 132 permettait aussi aux usagers de parcourir une moins grande distance (7,3 km sur la 132) (12,4 km en zone agricole avec le tronçon Jean-Leman) et de pouvoir se ravitailler (essence, nourriture aux heures de lunch) Laissez moi vous dire qu'avec le prix de l'essence qui ne cesse d'augmenter, il est bien plus avantageux pour les gens de parcourir des trajets moins longs. Sans compter que ça diminue les gaz à effet de serre.

La nécessité du tronçon Jean-Leman est donc une foutaise réalisée de toute pièce par un gouvernement qui s'est engagé à faire passer l'autoroute 30 en zone agricole, plutôt que sur la 132, sans savoir dans quoi il s'embarquait. Même le BAPE, lorsqu'il a privilégié le tracé en zone agricole en 2002 ne savait pas que le ministère des Transports reviendrait avec une autre construction en zone agricole. Le BAPE s'est donc fait bernier.

Pour ces raisons, je vous demande de ramener l'autoroute 30 sur la 132. C'est le choix le plus logique d'autant plus que peu d'usagers utiliseront le tracé en zone agricole à cause de la distance additionnel et du prix exorbitant de l'essence.

Merci de votre attention.

